



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 novembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 30 octobre 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 06 novembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Flore THEROND pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Bdeia AMATUZZI pouvoir à Pierre HERRGOTT, Michel CAPONI pouvoir à Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE, Daniel REBOUL pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à René JEANJEAN,</p> <p>Excusés : Flore THEROND, Bdeia AMATUZZI, Michel CAPONI, Régine DOUSSIÈRE, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 20	
Votants : 27	
Pour : 27	
Contre : 0 Absention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur René JEANJEAN

DELIB-2025-118 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2025 - BUDGET DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

APRÈS avoir entendu la présentation du projet de décision modificative n°1 de 2025 au Budget Annexe de la DSP Eau et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à + 0,00€, portant à 329.630,04€ le budget total de la section de fonctionnement en 2025.

Pas d'opération sur la section de fonctionnement.

Chapitre	BP 2025	DM 1	Total 2025
011 - Charges à caractère général	25 908.34		25 908.34
012 - Charges de personnel	11 000.00		11 000.00
014 - Atténuations de produit			0.00
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00		1 000.00
66 - Charges financières	25 000.00		25 000.00
67 - Charges exceptionnelles			0.00
68 - Dotation aux provisions	40 000.00		40 000.00
022 - Dépenses imprévues			0.00
023 - Virement à la section d'investissement			0.00
042 - Section à section	226 721.70		226 721.70
Total des dépenses de fonctionnement	329 630.04	0.00	329 630.04
002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 755.82		20 755.82
042 - Section à section	100 858.21		100 858.21
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	28 914.00		28 914.00
74 - Subvention d'exploitation			0.00
75 - Autres produits de gestion courante	121 855.00		121 855.00
76 - Produits financiers			0.00
77 - Produits exceptionnels	57 247.01		57 247.01
Total des recettes de fonctionnement	329 630.04	0.00	329 630.04

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à + **183.776,00€**, portant à **956.531,09€** le budget total de la section d'investissement en 2025.

La décision modificative consiste en :

- Inscription de la subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif Place Paul Comte, rue de la Chicane et avenue Jean Monestier, attribuée le 14 octobre 2025 pour un montant de 356.132€, et portée à la ligne Emprunts (1641) au budget 2025, pour un montant de 240.000,00€, opération n°DSP2010,
- Inscription de la subvention DETR pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif Place Paul Comte, rue de la Chicane et avenue Jean Monestier, pour un montant de 63.774€ (13118), opération n°DSP2010,
- Inscription du complément des dépenses de travaux pour l'opération de réhabilitation de l'assainissement collectif Place Paul Comte, rue de la Chicane et avenue Jean Monestier, pour un montant de 179.906€ (2315), opération n°DSP2010.
- Inscription des travaux de reprise du réseau AEP sous la Mimente à la Salle Prunet suite aux intempéries de Juin 2020, à l'opération DSP2012 Travaux AEP
- Inscription de la subvention du CD48 relative aux travaux de reprise du réseau AEP sous la Mimente, pour un montant de 3.870€ (1313).
- Suppression de l'enveloppe prévisionnelle de travaux Assainissement pour un montant de 20.000€ pour permettre la réalisation des travaux de reprise du réseau AEP de la Mimente.

Chapitre	BP 2025	DM 1	Total 2025
040 - Section à section	100 858.21	0.00	100 858.21
13 - Subventions d'investissement			0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 000.00		35 000.00
Op° DSP2010 Travaux Assainissement place Paul Comte Florac	500 205.00	179 906.00	680 111.00
Op° DSP2012 Travaux AEP	110 011.88	23 870.00	133 881.88
Op° DSP2013 Travaux ASS	26 680.00	-20 000.00	6 680.00
Total des dépenses d'investissement	772 755.09	183 776.00	956 531.09
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	260 573.39		260 573.39
040 - Section à section	226 721.70	0.00	226 721.70
021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
13 - Subventions d'investissement	45 460.00	423 776.00	469 236.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 000.00	-240 000.00	0.00
Total des recettes d'investissement	772 755.09	183 776.00	956 531.09

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°1 de 2025 du Budget Annexe de la DSP Eau, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
René JEANJEAN

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.